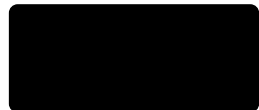




Rapport annuel 2010-2011



Fédération
des cégeps



Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
1^{er} trimestre 2012

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone: 514 381-8631
Télécopieur: 514 381-2263
comm@fedeccegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée sur le site Internet
de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante:
www.fedeccegeps.qc.ca

Table des matières

La Fédération des cégeps, une organisation au service de ses membres	4
Mot du président-directeur général <i>Les cégeps : une force vive pour développer le Québec</i>	5
Former l'avenir	8
Agir pour les jeunes	14
Disposer des moyens suffisants pour répondre aux besoins	20
Prendre fait et cause pour les cégeps	22
Structure de la Fédération des cégeps	26
Rayonnement	28
Organismes partenaires de la Fédération des cégeps	29
États financiers	30

La Fédération des cégeps,

une organisation au service de ses membres

Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

S'appuyant sur la mission éducative de ses membres, la Fédération des cégeps privilégie, dans ses actions et ses interventions, l'engagement et la compétence, la concertation ainsi que l'ouverture au changement.

Mot du président-directeur général

Les cégeps : Une force vive pour développer le Québec



Ce que les cégeps accomplissent pour les jeunes et les adultes qui les fréquentent et pour les entreprises et les partenaires à qui ils offrent des services est impressionnant. J'ai pu moi-même le constater, sur le terrain, au cours de la tournée des 48 cégeps que j'ai entreprise dès mon entrée en fonction en janvier 2011. Dans chaque établissement, partout au Québec, j'ai rencontré des personnes passionnées par leur travail et qui sont profondément engagées envers les étudiants et leur communauté. Cet ancrage dans le milieu,

c'est l'une des grandes forces du réseau collégial public.

Un réseau aux réalités diversifiées certes, mais aussi et surtout un réseau qui a fait la preuve de sa capacité à se mobiliser et à travailler sur des enjeux collectifs. C'est là un atout sur lequel les cégeps, plus que jamais, devront miser au cours des prochaines années. Je pense notamment à la capacité de maintenir une offre de formation dans toutes les régions du Québec et pour tous les types de clientèle dans un contexte de fluctuation démogra-

phique. Je pense aussi à la nécessité de former une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour répondre aux besoins du Québec et de ses entreprises. Je pense enfin à l'exigence d'adapter davantage les services aux besoins émergents des étudiants avec des troubles d'apprentissage, des troubles de santé mentale ou de déficit de l'attention, ce qui requiert davantage de ressources. Dans tous les cas, il s'agit d'enjeux majeurs auxquels la Fédération des cégeps a consacré beaucoup d'efforts ces derniers mois et sur lesquels elle continuera de travailler.

Dans mon esprit, l'année 2010-2011 a été marquée, notamment, par deux dossiers importants qui sont intimement liés : le développement de la formation continue et l'adéquation entre la formation et l'emploi. Les faits sont là et ne mentent pas. Pas moins de 77 % des 316 000 nouveaux emplois qui seront à pourvoir d'ici 2020 exigeront une formation postsecondaire selon Emploi-Québec, alors que le fléchissement de la courbe démographique devrait entraîner une diminution significative de la jeune population étudiante des cégeps durant la même période. En outre, le taux de participation des 25-64 ans à des activités de formation liées à l'emploi tourne autour de 28 % au Québec, ce qui est nettement moins élevé que la moyenne canadienne, qui se situe à 36 % selon Statistique Canada.

C'est dire à quel point nous avons, collectivement, des défis de taille à relever. Celui de donner aux Québécois, jeunes et adultes, un accès plus large aux services qui leur sont destinés dans les collèges. Celui de mieux arrimer l'offre de formation des cégeps au marché du travail et de rehausser la qualification des travailleurs déjà en emploi. Bref, le défi de faire évoluer la formation collégiale afin qu'elle puisse contribuer encore davantage à la vitalité socioéconomique du Québec.

C'est précisément pour en débattre que se sont réunies, en octobre 2010, près de 350 personnes à l'occasion du 8^e congrès de la Fédération des cégeps. Sous le thème *Demain, la formation continue*, les participants et les participantes en provenance de divers horizons ont fait émerger plusieurs pistes afin que la formation continue collégiale puisse contribuer pleinement au développement des compétences des adultes et à la qualification de la main-d'œuvre du Québec. C'est aussi dans ce sens que s'est poursuivie en 2010-2011 la campagne de positionnement de la formation continue *Mon retour au cégep*, menée par les 48 directions de la formation continue réunies au sein de la Fédération.

Les cégeps ont un rôle croissant à jouer auprès des adultes et des entreprises. Or, faire évoluer la formation continue et la formation technique pour répondre plus efficacement aux besoins du marché du travail exige des marges de manœuvre plus grandes dans l'organisation scolaire des cégeps et, dans le cas de la formation continue, un financement adéquat.



C'est aussi pour proposer et pour débattre de pistes de solution que les 48 collèges publics ont participé,

au printemps dernier, aux consultations régionales sur l'adéquation formation-emploi organisées conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces consultations ont été l'occasion d'explorer diverses avenues afin de mieux arrimer l'offre de formation aux besoins du marché du travail dans chacune des régions et ont permis de dresser la table pour la rencontre nationale sur l'adéquation formation-emploi coprésidée, en juin, par les ministres M^{me} Line Beauchamp et M^{me} Julie Boulet.

Au cours de cette rencontre, la Fédération a réitéré la volonté du réseau collégial de voir des mesures se concrétiser à court terme pour que la formation technique et la formation continue puissent répondre plus efficacement et plus rapidement aux besoins du marché du travail. Mais, surtout, nous avons fait valoir à nos interlocuteurs qu'il s'agit là d'une question complexe à laquelle il n'y a pas de solution unique. Pour arriver à développer pleinement les compétences des travailleurs de demain et pour répondre plus largement aux besoins des entreprises, il faut que tous les acteurs concernés y contribuent : les collèges, le gouvernement et les entreprises.

Les résultats concrets de la consultation nationale se font encore attendre, mais l'enjeu est tel que la Fédération intensifiera son action pour que les collèges puissent obtenir les leviers nécessaires pour assurer un plein développement de la formation technique et de la formation continue. Elle poursuivra en ce sens et avec détermination son objectif d'offrir aux jeunes, aux adultes et aux entreprises du Québec l'accès à une gamme plus étendue de services au collégial.



L'année 2010-2011 a également fait ressurgir la question prioritaire de la stabilité du financement et de la pérennité des services offerts à la population par le réseau collégial public. En effet, alors même qu'on demande aux cégeps de former encore davantage de jeunes et d'adultes pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'une part, et de répondre aux besoins spécifiques, diversifiés et grandissants des étudiants en situation de handicap, d'autre part, les collèges se sont vu imposer, au printemps dernier et à l'automne 2011, deux compressions budgétaires successives totalisant plus de 50 M\$, dont la majeure partie est récurrente.

Dans ces conditions, et vu le peu de marge de manœuvre financière dont disposent les cégeps, la Fédération a

mené des travaux avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour trouver des aménagements et minimiser les répercussions de ces coupes sur les services aux étudiants et à la population. Les cégeps ont dû faire des choix particulièrement difficiles cette année et différents services et projets ont été inévitablement touchés ou le seront à terme. Disons-le clairement, toute nouvelle compression entraînera des effets directs sur nos étudiants et nos étudiantes.

Une chose est sûre, il faudra trouver le moyen d'établir une planification financière à plus long terme pour les cégeps afin qu'ils puissent remplir pleinement leur mission d'enseignement supérieur auprès de la population. C'est d'ailleurs à un tel scénario que travaillera la Fédération des cégeps en 2011-2012.



Par ailleurs, nous allons intensifier nos efforts dans la prochaine année afin de favoriser une participation encore plus soutenue des cégeps aux grands circuits de la recherche. Par le biais de la recherche, qui fait partie de leur mission, les cégeps contribuent au développement du savoir et à l'avancement des connaissances depuis plus de 40 ans. Le prochain congrès de la Fédération, à l'automne 2012, sera l'occasion de promouvoir ce qui se fait

de mieux en matière de recherche au collégial et de réfléchir sur ce qui reste à faire pour en assurer une meilleure diffusion et un plein développement.

Je ne peux conclure ce mot sans parler de mon prédécesseur, M. Gaëtan Boucher, qui a pris sa retraite en décembre 2010 après 25 années à la Fédération, à défendre les intérêts des cégeps. Je tiens ici à le saluer et à le remercier pour son engagement de tous les instants envers les 48 collèges publics du Québec.

C'est en prenant appui à la fois sur cet héritage et sur des perspectives nouvelles que la Fédération des cégeps continuera de servir les collèges publics, dans l'intérêt des jeunes et des adultes.

Le président-directeur général,

Jean Beauchesne

La formation technique
et la formation continue
au collégial

Former l'avenir

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la formation technique et la formation continue au collégial prennent une importance accrue pour la vitalité socioéconomique du Québec. C'est pourquoi les cégeps, en tant que partie intégrante de l'enseignement supérieur, sont soucieux d'évoluer et d'innover pour toujours mieux répondre aux besoins des jeunes, des adultes et des entreprises.



En 2010-2011 :

Adéquation formation et emploi

- Dans le prolongement des consultations effectuées en 2008 auprès de plusieurs partenaires socioéconomiques pour mieux cerner et mieux comprendre leurs besoins actuels et futurs¹, la Fédération des cégeps réalise plusieurs travaux au sein du comité sur l'organisation de la formation collégiale, présidé par M^{me} Denyse Blanchet, directrice générale du Collège Montmorency, en vue des rencontres régionales et de la rencontre nationale sur l'adéquation formation-emploi organisées conjointement, au printemps, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Sur la base des attentes exprimées par les partenaires socioéconomiques des cégeps — notamment les entreprises —, la Fédération dégage trois enjeux prioritaires dans le but de favoriser l'adéquation des services offerts par les cégeps aux besoins du marché du travail : accorder plus de souplesse aux collèges pour qu'ils puissent former davantage de jeunes en formation initiale et d'adultes en formation continue; doter la formation continue d'une enveloppe budgétaire ouverte afin de pouvoir offrir des formations et des services adaptés à ceux qui le demandent; laisser les collèges élaborer eux-mêmes une partie des compétences des programmes pour qu'ils soient mieux arrimés aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

Ces enjeux, les collèges les font valoir au cours des rencontres régionales qui ont lieu en avril et en mai dans l'ensemble des régions du Québec et qui regroupent des représentants du réseau collégial, des commissions scolaires, du réseau universitaire et du marché du travail, de même que des représentants d'Emploi-Québec et de chacun des ministères concernés. En collaboration avec les représentants des directions des cégeps qui y participent, la Fédération suit de près les discussions tout au long du processus et informe régulièrement l'ensemble des collèges des perspectives qui en émergent.

À l'occasion de la rencontre nationale tenue les 13 et 14 juin, à Québec, la Fédération fait à son tour valoir les positions du réseau collégial public pour faire évoluer la formation collégiale en adéquation avec les besoins de l'emploi. Elle indique que les collèges s'attendent à des actions rapides et concrètes pour arrimer davantage la formation collégiale aux besoins du marché du travail, un objectif qui interpelle à la fois les cégeps, le gouvernement et les entreprises.

Les collèges sont prêts à en faire encore plus pour s'adapter au marché de l'emploi, notamment à l'aide de programmes d'études toujours mieux adaptés, à jour et accessibles, et de services de reconnaissance des acquis et des compétences consolidés. De son côté, le gouvernement doit permettre une plus grande flexibilité et une plus grande

diversité de la formation technique collégiale. Pour cela, il doit assouplir ses encadrements réglementaires et administratifs, améliorer le fonctionnement des instances actuelles de concertation et revoir le financement de la formation continue. Le plein accès à la formation continue collégiale devrait notamment passer par l'octroi d'une enveloppe budgétaire ouverte qui permettrait aux cégeps d'offrir de la formation aux adultes au moment où ceux-ci en font la demande, alors que quelque 5000 d'entre eux se retrouvent en 2010-2011 sur les listes d'attente des collèges, faute de ressources suffisantes.

Enfin, les entreprises doivent elles aussi contribuer au plein accès à la formation continue collégiale, et ce, en privilégiant clairement les institutions publiques d'enseignement pour leurs besoins de formation.

Au terme de la rencontre nationale, le MELS et le MESS énoncent treize pistes d'action, dont la mise sur pied de projets pilotes dans les cégeps pour un nouveau programme d'études techniques proposant une démarche modulaire, et l'instauration d'une porte d'entrée régionale pour les entreprises en matière de formation et de gestion de leur main-d'œuvre. Toutefois, ces pistes demeurent dans l'ensemble insuffisantes pour assurer un réel développement de la formation technique et de la formation continue. Or, les travailleurs de demain sont — et seront de plus en plus — des étudiants formés au collégial.

¹ Les résultats de ces consultations sont présentés dans le rapport *Les cégeps et leur milieu : défis, attentes et besoins — Des partenaires s'expriment*, Fédération des cégeps, 2008.



- Les besoins d'aujourd'hui et de demain en matière de formation et de perfectionnement pour les travailleurs et les entreprises du Québec sont au cœur du 8^e congrès de la Fédération des cégeps qui se tient les 20 et 21 octobre, à Montréal, sous le thème *Demain, la formation continue*. L'événement, qui réunit des représentants des conseils d'administration et des directions générales, des cadres et des membres de toutes les catégories de personnel des collèges de même que des étudiants, accueille également des partenaires socioéconomiques des cégeps. Par les réflexions qu'il suscite, ce congrès met en relief les leviers nécessaires pour que la formation continue puisse contribuer pleinement au développement des compétences des adultes et à la qualification de la main-d'œuvre.

Au moyen des ateliers, de la table ronde, des conférences et des autres activités réparties sur ces deux jours de congrès, près de 350 participants et participantes du milieu de l'éducation et du monde du travail travaillent ainsi ensemble à définir des manières concrètes d'arrimer davantage la formation continue aux besoins actuels et futurs du marché de l'emploi.

« Il faut faire preuve d'audace et d'imagination, encourager l'innovation et le dépassement, oser rêver et explorer les solutions les plus inattendues, sans autocensure. Il faut aussi bousculer les conventions pour laisser émerger de nouvelles avenues. »

Marie-Josée Guilbault, vice-présidente, Personnes et Organisation, Cirque du Soleil, 8^e congrès de la Fédération des cégeps

Au terme du congrès, dont la programmation a été constituée par le comité d'orientation présidé par M. Roger Sylvestre, directeur général du Cégep de Saint-Hyacinthe, l'ensemble des participants et des participantes prennent la pleine mesure des besoins à combler et des attentes du marché du travail à l'endroit de la formation continue collégiale afin d'accroître la contribution de celle-ci au développement économique du Québec.

« Demandons-nous maintenant comment le cégep, dans le système éducatif actuel, nous aidera à faire face aux défis collectifs de demain. »

Roger Sylvestre, président du comité d'orientation du 8^e congrès de la Fédération des cégeps, et directeur général du Cégep de Saint-Hyacinthe



• Dans le cadre de la campagne de positionnement de la formation continue *Mon retour au cégep*, amorcée au printemps 2010 pour mieux faire connaître les services de qualité que les collèges sont en mesure d'offrir aux adultes et pour encourager un plus grand nombre d'entre eux à entreprendre une démarche de formation au cégep, la Fédération procède, le 1^{er} septembre 2010, au lancement officiel d'un tout nouveau site Web consacré à la formation continue : **monretouraucegep.com**. Destiné aux adultes qui désirent retourner aux études, se perfectionner ou réorienter leur carrière, ce nouvel outil de recherche et de consultation en ligne donne accès à l'ensemble des services de formation continue offerts dans les cégeps, et ce, à la grandeur du Québec.

Ce site Internet — qui a reçu plus de 33 000 visites uniques en date du 30 juin 2011 — constitue une plateforme de prédilection pour tout adulte qui veut suivre une formation ou un perfectionnement dans l'un ou l'autre des 48 établissements que compte le réseau collégial public.



La campagne *Mon retour au cégep* se poursuit tout l'automne de même qu'au printemps 2011 avec la diffusion de nouveaux messages télé dans tout le Québec et la parution d'annonces dans certains médias imprimés. En plus du lancement du site monretouraucegep.com, le volet Web de la campagne comprend aussi la diffusion de vidéos publicitaires sur YouTube et la création d'une page Facebook consacrée à la formation continue au collégial.

La campagne, comme le site Web, continueront d'évoluer au cours des prochaines années pour favoriser l'accès des entreprises aux services qui leur sont destinés dans les collèges, dans un contexte où les besoins en matière de qualification, de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre sont en forte croissance.

« Pour améliorer notre productivité, tous les acteurs concernés doivent investir [...], en particulier dans la formation. »

Yves-Thomas Dorval, président,
Conseil du patronat du Québec (CPQ),
8^e congrès de la Fédération
des cégeps

Autres dossiers

- En décembre, à la suite du dépôt, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du projet de *Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques*, la Fédération des cégeps mène des activités de représentation en vue de sensibiliser le ministère à la nécessité d'associer étroitement les collèges à la démarche puisque ce plan vise notamment à évaluer la possibilité de mettre en place certains programmes d'études techniques plus génériques.
- Par ailleurs, le MELS crée un comité de gouvernance conjoint avec la Fédération des cégeps sur la formation technique et la formation continue, dont le mandat est de dégager une vision commune des grandes orientations et des grands enjeux touchant ces deux secteurs de formation.
- La Fédération accueille favorablement les recommandations formulées en décembre par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son avis *Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives*. Parmi les recommandations du Conseil, elle retient la nécessité de rendre explicite le mandat des établissements d'enseignement en matière de formation continue et de services aux entreprises. La Fédération indique que cette propo-

« Il faut que le travailleur croie en l'importance de la formation. »

Denise Boucher, troisième
vice-présidente, Confédération
des syndicats nationaux (CSN),
8^e congrès de la Fédération
des cégeps

sition doit impérativement se traduire par la reconnaissance de la contribution des cégeps à cet égard dans le prochain plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue*. La formation continue et les services aux entreprises offerts par les cégeps constituent une réponse privilégiée aux besoins de niveau technique du marché du travail. En ce sens, non seulement cette réalité doit être affirmée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, comme le recommande le CSE, mais les obstacles qui freinent toujours le plein développement de ce secteur doivent également être levés.

- À l'occasion de la 9^e Semaine québécoise des adultes en formation, qui a lieu du 2 au 10 avril, la Fédération des cégeps se joint à l'Institut de coopé-

ration pour l'éducation des adultes (ICÉA), organisateur de l'événement, pour valoriser l'apprentissage chez les adultes et réitérer l'importance qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent entreprendre une démarche de formation. La formation continue est plus que jamais un atout à développer alors que plusieurs secteurs économiques sont déjà touchés par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

**Des 316 000
nouveaux emplois
qui seront
créés d'ici 2020,
77 % nécessiteront
une formation
postsecondaire.**

Source : Emploi-Québec

- Enfin, la Fédération des cégeps s'associe au lancement de la 14^e édition du guide *Les carrières d'avenir 2011* des Éditions Jobboom, qui a lieu au Cégep André-Laurendeau. Outil de référence incontournable pour faciliter l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes du Québec, le guide met une fois de plus en lumière les nombreuses carrières de choix qui attendent les diplômés de la formation technique. De nombreux programmes du collégial figurent au palmarès des formations gagnantes de cette nouvelle édition des *Carrières d'avenir*, que ce soit parmi les formations les plus recherchées par les employeurs ou parmi celles dont le taux de chômage des diplômés est inférieur à 5 %.





Agir La communauté collégiale pour les jeunes

Parce qu'ils sont des milieux de vie autant que des lieux de formation pour les jeunes qui les fréquentent, les cégeps ont à cœur de répondre à leurs besoins diversifiés et en constante évolution en matière de réussite et de santé. En 2010-2011, la Fédération travaille notamment au lancement de la première édition de Forces AVENIR au collégial — qui encourage, promeut et honore l'engagement étudiant — et mène divers travaux dans le but de toujours améliorer les services psychosociaux et de santé offerts aux étudiants.

En 2010-2011 :

Les besoins des étudiants en situation de handicap

- Le nombre d'étudiants aux prises avec des troubles d'apprentissage, des troubles de déficit de l'attention ou des troubles de santé mentale est en forte progression dans le réseau collégial public. Ces étudiants ont besoin de services diversifiés et adaptés et les cégeps doivent pouvoir les leur fournir à l'aide de ressources suffisantes.

Au collégial, le nombre d'étudiants avec des troubles d'apprentissage, des troubles de déficit de l'attention ou des troubles de santé mentale est passé de 136 étudiants en 2000 à 2947 en 2010, une augmentation fulgurante.

Dans la foulée de la Rencontre ministérielle des partenaires de l'éducation sur l'intégration des élèves en difficulté, en octobre, où elle participe à titre d'observatrice, la Fédération des cégeps rappelle que des problématiques liées aux étudiants en situation de handicap sont aussi présentes au collégial, et ce, dans une proportion de plus en plus importante. Les cégeps mettent tout en œuvre afin

de fournir à ces étudiants les services particuliers dont ils ont besoin pour réussir leur parcours collégial et pour développer les compétences essentielles à leur intégration sociale et professionnelle.

- La Fédération participe aux travaux de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les accommodements aux besoins particuliers des étudiants du collégial. Le rapport de la Commission est attendu à l'hiver 2012.

- Par ailleurs, l'organisation et le financement des services aux étudiants en situation de handicap font l'objet de travaux au sein de la Fédération des cégeps, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de toujours mieux adapter ces services aux nouvelles réalités. Ces travaux mènent à l'adoption d'un nouveau modèle d'organisation et d'offre de services et à l'élaboration d'un plan d'action triennal de soutien pour les clientèles émergentes, ainsi qu'à la modification de l'annexe budgétaire, de sorte que ces étudiants soient reconnus à des fins de financement. Ces dispositions sont entrées en vigueur à l'automne 2011.

- Outre les besoins des étudiants eux-mêmes, les cégeps sont conscients du fait que le personnel enseignant qui travaille auprès de ces clientèles doit également être appuyé par du

personnel professionnel et du personnel de soutien spécialisé. C'est précisément dans cette perspective qu'à l'issue de la dernière ronde de négociation des conventions collectives, un nouveau mandat a été confié à un comité paritaire Fédération des cégeps-Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)-Fédération des enseignantes et enseignants des cégeps (FEC) pour analyser la problématique des besoins des étudiants en situation de handicap et leurs répercussions sur

Les collèges ont aussi vu augmenter le nombre d'étudiants présentant un handicap « traditionnel » (déficience auditive, visuelle, motrice, etc.) de 303 à 1210 au cours de la même période.

l'enseignement. De plus, dans la foulée de la dernière négociation, trois nouvelles classes d'emploi ont été créées — conseiller en services adaptés, technicien en éducation spécialisée et accompagnateur — chez le personnel professionnel et le personnel de soutien pour assurer des services spécialisés aux étudiants ayant des besoins particuliers et pour appuyer le personnel enseignant.



Santé et réussite : des enjeux interreliés

• À l'automne, la Fédération des cégeps publie le *Portrait de santé des jeunes Québécois de 15 à 24 ans*, élaboré à la suite des travaux du comité tripartite Fédération des cégeps-ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)-ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur les services sociaux et de santé offerts aux étudiants du réseau collégial public, formé en 2005.

La Fédération salue par ailleurs l'adoption conjointe, par le MELS et le MSSS, d'un cadre de référence destiné à soutenir la collaboration entre les collèges et les centres de santé et de services sociaux (CSSS). Ce cadre prend en grande partie appui sur le *Portrait de santé*.

Le cadre de référence cégeps-CSSS s'articule autour d'un certain nombre de principes tenant compte de la réalité des jeunes des cégeps en matière de santé psychosociale, de même que des facteurs ayant une incidence sur leurs conditions de vie. Il établit en outre des liens entre l'état de santé des jeunes et leur réussite scolaire, et précise que cette dernière influe sur les conditions de santé tout au long de la vie. Bien que des ententes de partenariat entre des cégeps et des CSSS existent déjà dans plusieurs régions du Québec, ce nouveau cadre favorisera la collaboration entre un plus grand nombre d'établissements des deux réseaux.

• Par ailleurs, la Fédération souligne la 21^e édition de la Semaine nationale de prévention du suicide, du 30 janvier au 5 février 2011, et joint sa voix à celle des groupes et des organismes qui travaillent à la prévention du suicide auprès de la population québécoise pour rappeler toute l'importance de renforcer les efforts collectifs de sensibilisation à cette problématique. Les cégeps ont mis en place, au cours des dernières années, plusieurs mesures concrètes visant la prévention, l'intervention et la postvention auprès des jeunes étudiants, en plus d'étendre leurs actions en matière de prévention du suicide par la création récente du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux.



• La toute première édition de Forces AVENIR au collégial est lancée en janvier 2011. Ce lancement marque l'aboutissement des efforts consacrés, ces dernières années, à implanter le programme Forces AVENIR dans le réseau collégial afin de reconnaître et de promouvoir l'engagement étudiant, une valeur pleinement partagée par les 48 cégeps du Québec.

Cette première édition collégiale de Forces AVENIR connaît un taux de participation élevé : plus de 150 dossiers de candidature ont été déposés par 45 cégeps.

La mise en œuvre de cette première édition s'inscrit dans le prolongement des actions des collèges en matière

d'attestation et de promotion de l'engagement étudiant. Une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement étudiant a été adoptée en 2005, conjointement par la Fédération des cégeps, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Fédération étudiante collégiale du Québec. Au moyen d'une mention ajoutée au bulletin, cette mesure permet aux étudiants inscrits à temps plein qui s'engagent activement dans leur collectivité de voir reconnaître leurs activités bénévoles hors programme. Plus de 24 000 mentions au bulletin ont ainsi été accordées aux étudiants et aux étudiantes des cégeps depuis 2005.

52 % des candidatures sont issues de cégeps en milieu urbain et 48 % de cégeps en région. Au total, 21 projets engagés et 9 étudiants engagés sont retenus par le jury spécialiste en vue du Gala Forces AVENIR au collégial, qui se tient en septembre 2011 au Capitole de Québec, où 12 lauréates et lauréats sont finalement couronnés.

DEC honorifiques

- Le Carrefour de la réussite au collégial et la Fédération des cégeps décernent aux scientifiques M^{me} Chloé Legris et M. Maxime Descoteaux un DEC honorifique dans le cadre du 7^e colloque du Carrefour, qui a lieu en mars sous le thème *Notre créativité : un levier pour leur réussite*. À l'occasion d'une cérémonie animée par l'astronome et communicateur scientifique M. Pierre Chastenay, M^{me} Marie-France Bélanger, présidente du Bureau de direction du Carrefour de la réussite au collégial et directrice générale du Cégep de Sherbrooke, et M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps, ont remis les diplômes d'études collégiales honorifiques aux deux chercheurs devant une assemblée composée principalement de directeurs généraux, de directeurs des études, de cadres, de professionnels et d'enseignants de tous les cégeps.

Cette toute première remise de diplômes honorifiques par le Carrefour de la réussite au collégial et la Fédération des cégeps est une initiative qui se répétera à l'avenir auprès d'autres personnalités qui ont fait des études collégiales, qui se sont distinguées en réalisant un projet à caractère social, scientifique, culturel ou environnemental significatif pour la société québécoise, et qui sont des sources d'inspiration pour les jeunes.



Photo : Robert Ducharme

M^{me} Chloé Legris, M. Pierre Chastenay et M. Maxime Descoteaux

Diplômée de Champlain Regional College et ingénieure, Chloé Legris a piloté le projet de lutte contre la pollution lumineuse de l'Observatoire du Mont Mégantic. Ses efforts ont donné lieu à la création, en 2007, de la première réserve internationale de ciel étoilé en milieu urbain au monde, reconnue par l'UNESCO et l'International Dark-Sky Association.

Maxime Descoteaux, diplômé du Cégep de Sherbrooke et informaticien spécialisé en imagerie médicale, a réalisé d'importants travaux qui ont permis de réduire la durée des examens par imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'aide d'un algorithme mathématique.

« Aujourd’hui, plus que jamais, nous devons développer des connaissances de pointe tout en apprenant à travailler avec des équipes multidisciplinaires. Le scientifique moderne porte plusieurs chapeaux : chercheur passionné par l’infiniment petit ou l’infiniment grand, homme d’affaires aguerri ou, encore, enseignant allumé par le génie... de ses étudiants! »

Cholé Legris,
scientifique et chercheuse émérite

- À l’occasion de la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre, la Fédération salue l’engagement des quelque 20 000 enseignants et enseignantes du réseau collégial public, dont la qualité du travail quotidien permet d’offrir une formation de haut niveau aux jeunes et aux adultes qui fréquentent les 48 cégeps du Québec. Elle en profite pour souligner le fait que le personnel enseignant du collégial joue un rôle déterminant auprès des jeunes étudiants, notamment dans leur apprentissage de l’autonomie, leur réussite éducative et leur déve-



Photo : Claudine Chaussé

M. Benjamin Déziel, étudiant au Cégep de Saint-Hyacinthe, lauréat du prix Création remis par la Fédération des cégeps



Photo : François Nadeau

M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps, et M^{me} Valérie Chabot, étudiante en Techniques de l'informatique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

loppement personnel. Des enseignants des cégeps offrent par ailleurs des services de grande qualité au secteur de la formation continue, permettant ainsi à des adultes de se former, de se perfectionner ou encore de se recycler.

- Le 20 avril, à la finale nationale de la 32^e édition de *Cégeps en spectacle*, qui a lieu au Cégep André-Laurendeau, la Fédération des cégeps décerne le prix Création, accompagné d’une bourse de 1500 \$, à M. Benjamin Déziel, étudiant au Cégep de Saint-Hyacinthe, pour son numéro intitulé *Les chaussusures*, une création en arts du cirque. Le jury a souligné sa maîtrise du loufoque corporel, son grand sens du comique et son talent de comédien.
- Le 2 mai, la Fédération remet, dans le cadre de la finale nationale de la 15^e édition du concours *Chapeau, les filles!*, une bourse de 2000 \$

à M^{me} Valérie Chabot, étudiante en Techniques de l’informatique au Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue. La démarche et la réflexion qui l’ont menée à poursuivre des études dans un domaine à prédominance masculine, de même que ses idées originales en vue de faciliter l’intégration des filles dans un secteur du marché du travail traditionnellement masculin, figurent parmi les motifs qui ont convaincu le jury de la Fédération de lui décerner ce prix. Partenaire du concours pour une septième année d’affilée, la Fédération profite de cette occasion pour promouvoir la diversification des choix de carrière qui s’offrent à l’ensemble des filles et pour valoriser auprès d’elles la filière technique collégiale, qui compte 132 programmes d’études.

- Pour une troisième année consécutive, la Fédération des cégeps se joint au



Photo : Regroupement des fondations collégiales de Montréal

M^{me} Caroline Tessier, directrice des communications de la Fédération des cégeps, et M^{me} Tania Hurtubise-Forget, étudiante en Techniques de travail social au Cégep du Vieux Montréal, lauréate de la bourse remise par la Fédération



Photo : Denis Paquet

M. Jean-François Aumais, étudiant à l'École nationale d'aérotechnique du Collège Édouard-Montpetit, récipiendaire du Prix du mérite, et M. Mathieu St-Onge, conseiller en communication à la Fédération des cégeps



Photo : François Nadeau

M^{me} Suzie Harvey, fondatrice du Concours québécois en entrepreneuriat et représentante de la Fédération des cégeps à cet événement, accompagnée de M^{me} Nathalie Landry, M^{me} Marie-Josée Audet, M^{me} Véronique Perron, M. Jean-Philippe Boivin-Côté, M. Jean-François Dufour et M^{me} Laurie Ouellet, responsables du projet Colloque 2011 — Ensemble bâtissons notre destination : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Regroupement des fondations collégiales de Montréal, qui réunit les douze collèges publics de l'île de Montréal, pour offrir l'une des 40 bourses de 1000 \$ destinées aux étudiants et aux étudiantes qui se démarquent par l'excellence de leur dossier scolaire et leur engagement envers leur collectivité. Le 3 mai 2011, au gala annuel du Regroupement, la Fédération remet une bourse à M^{me} Tania Hurtubise-Forget, étudiante en Techniques de travail social au Cégep du Vieux Montréal.

- Le 7 mai a lieu, au Cégep de Sainte-Foy, la finale nationale de la 19^e édition du concours scientifique et technique *Science, on tourne!*, qui vise à favoriser, chez les jeunes des collèges, une meilleure compréhension des différents aspects de la science et de la technologie dans une perspective de développement de la culture

scientifique. L'édition 2011 est marquée par le défi « L'allée retours », qui consiste à fabriquer un véhicule pouvant effectuer de manière autonome un maximum d'allers et de retours en 10 minutes sur une courte piste en bois, et ce, avec un minimum d'interventions humaines. À cette occasion, la Fédération remet le Prix du mérite, d'une valeur de 1000 \$, à M. Jean-François Aumais, étudiant à l'École nationale d'aérotechnique du Collège Édouard-Montpetit, pour avoir réussi à construire un engin ingénieux et performant, fait en partie de matières recyclées et dont la conception a su surprendre par sa sobriété et son élégance.

- Le 16 juin, dans le cadre du 13^e Gala des Grands Prix nationaux Desjardins du Concours québécois en entrepreneuriat, la Fédération décerne un prix national dans la catégorie

« Collégial » du volet « Entrepreneuriat étudiant » à une équipe ayant su se démarquer par son originalité et son sens du leadership. Le projet *Colloque 2011 — Ensemble bâtissons notre destination : Saguenay-Lac-Saint-Jean*, dont l'objectif est de favoriser le partenariat entre les intervenants touristiques régionaux et de développer les clientèles locales, a retenu l'attention du jury tant par la pertinence du besoin cerné par les jeunes, l'effet de mobilisation et ses retombées que par la couverture médiatique obtenue. Pour une 13^e année consécutive, le Concours québécois en entrepreneuriat vise à développer la culture entrepreneuriale au Québec par le déploiement et la reconnaissance de nouvelles entreprises et de projets entrepreneuriaux en milieux scolaire et communautaire.

Le financement des cégeps :
une préoccupation constante

Disposer des moyens suffisants pour répondre aux besoins

Les enjeux auxquels le Québec fait face appellent une action vigoureuse du réseau d'enseignement supérieur, dont les cégeps font partie. Cette action doit pouvoir s'appuyer sur des ressources financières suffisantes et un cadre financier stable, ce qui n'est pas encore le cas.



En 2010-2011 :

- Le 17 mars, à l'occasion du dépôt du budget du Québec 2011-2012 par le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, la Fédération des cégeps signale que ce budget ne comporte pas de nouvelles mesures pour le réseau collégial mais permet de maintenir minimalement les acquis.

Par ailleurs, ce budget n'apporte pas de réponse satisfaisante à la situation pressante des étudiants qui éprouvent des troubles d'apprentissage, des troubles déficitaires de l'attention ou des troubles de santé mentale. Or, les besoins diversifiés de ces étudiants, dont le nombre a connu une hausse fulgurante au cours des dix dernières années, appellent des investissements d'au moins 13 M\$ par année. Une première réponse à cette situation est toutefois donnée ultérieurement au moyen d'une enveloppe supplémentaire de 3 M\$ pour le réseau.

- Bien que rien dans le budget ni dans l'étude des crédits ne permettait de l'entrevoir, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) annonce, à la fin avril, une compression paramétrique de 31,3 M\$ dans le réseau

collégial public. Cette compression survient alors même que les cégeps sont interpellés pour répondre aux besoins croissants du marché du travail en matière de main-d'œuvre qualifiée et pour accroître les services d'accueil et d'intégration destinés à la clientèle immigrante ainsi qu'à ceux consacrés aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants en difficulté d'apprentissage.

Dans les suites de cette annonce, la Fédération des cégeps mène des travaux avec le MELS afin de trouver des moyens d'aménager la compression et d'en minimiser l'effet sur les services offerts aux étudiants et à la population. À l'issue de ces travaux, le ministère réaménage une partie de la compression par certaines mesures ciblées, ce qui permet de réduire la compression paramétrique à 15,3 M\$.

Les cégeps doivent toutefois faire des choix douloureux pour arriver à exercer cette réduction dans leur budget 2011-2012, lequel était à un stade de préparation avancée, tout comme leur plan d'effectifs, au moment où la compression a été annoncée par le ministère. Cet exercice est



d'autant plus difficile que s'ajoutent à la compression les dispositions du projet de loi 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, en vertu desquelles les collèges doivent réduire d'au moins 10 % leurs dépenses en fonctionnement de nature administrative d'ici 2013-2014.

La Fédération entend consacrer des efforts considérables au cours de l'année à venir pour que le réseau collégial public soit en mesure de répondre pleinement aux besoins croissants du Québec au moyen de ressources financières adéquates et d'un cadre budgétaire stable.



Prendre fait et cause pour les cégeps

En 2010-2011, la Fédération des cégeps réalise également d'autres activités en lien avec des dossiers stratégiques pour le développement du réseau collégial public et le renforcement de son action auprès de la population.

En 2010-2011 :

Maintenir le libre choix

- Tous les cégeps — francophones et anglophones — offrent un enseignement supérieur de qualité auquel la population doit avoir accès dans la langue de son choix.

La situation du français au Québec, en particulier à Montréal, mérite la plus grande vigilance. Toutefois, plutôt que de porter sur l'application de la loi 101 au collégial, le débat doit s'engager sur d'autres fronts. Par exemple, sur ce que le Québec peut faire de plus et de mieux en matière d'accueil des personnes immigrantes, de reconnaissance des diplômes étrangers, d'insertion sur le marché de l'emploi, d'intégration à la société et à la culture québécoises et de valorisation de la langue française.

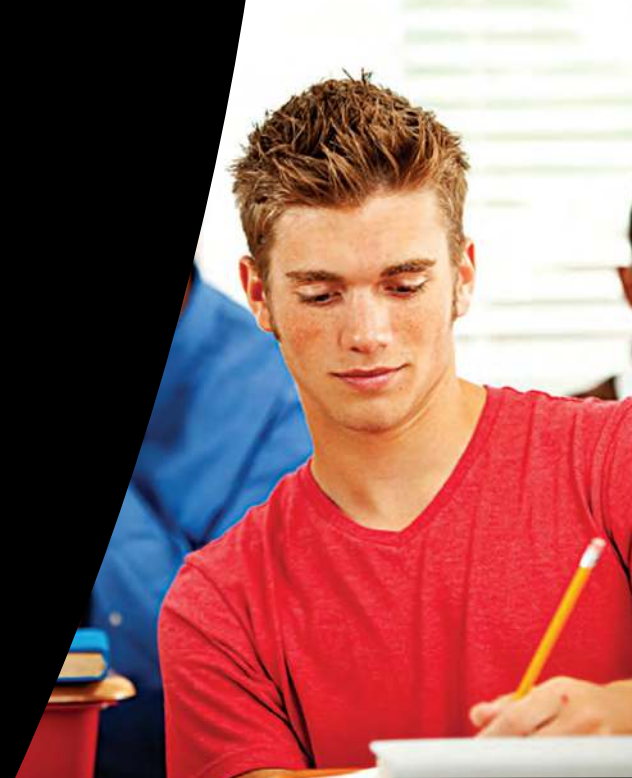
C'est ce que la Fédération fait valoir au début de l'année 2011, dans la perspective du congrès national du Parti Québécois, où la proposition d'étendre au collégial les dispositions de la loi 101 relatives à la langue d'enseignement doit être débattue. À la veille de l'ouverture du congrès, le 15 avril, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Jean Beauchesne, fait parvenir à tous les députés du PQ une lettre exprimant le désaccord du réseau collégial public avec cette proposition.

Tout comme le réseau universitaire, le réseau collégial se situe à un niveau d'enseignement postobligatoire. Les étudiants des cégeps sont de jeunes adultes qui doivent avoir le choix de fréquenter l'établissement d'enseignement qui correspond à leurs aspirations personnelles et professionnelles. Et ces jeunes adultes tiennent eux-mêmes à cette liberté de choix. En effet, un sondage CROP-Express réalisé pour la Fédération des cégeps du 16 au 21 mars 2011 révèle que 62 % des Québécois âgés de 18 à 24 ans s'opposent à la proposition d'étendre la loi 101 au cégep, contre seulement 32 % qui l'approuvent.

La position de la Fédération s'appuie également sur des travaux de recherche et d'analyse menés à l'hiver 2011, qui font notamment ressortir le fait que la proportion d'allophones et de francophones qui fréquentent le cégep en anglais est stable depuis dix ans. Il s'agit de moins de 12 500 personnes en 2010, ce qui représente environ 7,3 % de la population étudiante collégiale.

- Par ailleurs, la Fédération salue la publication, en avril, de l'avis du Conseil supérieur de la langue française *La langue d'enseignement au cégep*, dans lequel l'organisme

recommande le maintien du libre choix de la langue d'enseignement au collégial. Elle accueille avec ouverture les autres recommandations formulées par le Conseil, qui visent à renforcer les pratiques des collèges en matière linguistique. Les cégeps ont d'ailleurs déjà mis sur pied plusieurs initiatives à cet égard et sont prêts à examiner comment ils pourraient faire encore davantage pour offrir à leurs étudiantes et à leurs étudiants les compétences linguistiques — en français, en anglais et même dans une troisième langue — dont ceux-ci auront de plus en plus besoin.



Autres dossiers

- Le 11 août, la Fédération des cégeps félicite M^{me} Line Beauchamp pour sa nomination à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et salue du même souffle le travail effectué par M^{me} Michelle Courchesne tout au long de ses deux mandats à la tête du MELS. La Fédération rencontre pour la première fois la nouvelle ministre en septembre et aborde avec elle, notamment, la question du projet de loi 44 sur la gouvernance des cégeps. La Fédération rencontre à nouveau M^{me} Beauchamp en février pour échanger sur les grands enjeux du réseau collégial.
- À l'occasion de sa tournée éditoriale de la rentrée, en août, la Fédération présente les dossiers prioritaires pour 2010-2011, dont le projet de loi 44 sur la gouvernance des cégeps, qui a été déposé à l'Assemblée nationale en 2009 en même temps que le projet de loi 38 sur la gouvernance des universités. Elle rappelle que ces deux projets de loi sont issus de la volonté du gouvernement de resserrer les règles à la suite de la perte financière de près de 400 M\$ de l'UQAM, mais constate avec inquiétude que le projet de loi 44 est déjà rendu à l'étape de l'étude détaillée, alors que le projet de loi 38 n'a pas encore franchi l'étape préalable de l'adoption de principe. La Fédération demande par conséquent à la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de retarder l'adoption du projet de loi sur la gouvernance des cégeps jusqu'à ce que le projet de loi sur la gouvernance des universités soit parvenu à la même étape législative.
- Le 8 décembre, l'Assemblée nationale du Québec adopte une motion unanime soulignant le départ à la retraite de M. Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps, et sa contribution significative au développement de l'enseignement supérieur au cours des 25 dernières années. Cette motion est déposée en présence de M. Boucher par M^{me} Marie Malavoy, députée de Taillon et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur et de recherche, conjointement avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Line Beauchamp, les députés M. Amir Khadir, de Québec Solidaire, et M^{me} Sylvie Roy, de l'ADQ, ainsi que les députés indépendants MM. Éric Caire et Marc Picard. Au cours d'échanges qui suivent le dépôt de cette motion, M^{me} Malavoy salue entre autres le « parcours exemplaire » de M. Boucher et la « constance de son engagement ». De son côté, M^{me} Beauchamp affirme que M. Boucher est un « bâtisseur de consensus » et évoque quelques grandes réalisations de sa carrière, dont sa contribution à la réforme du collégial en 1992-1993 et sa « grande victoire » qui a mené, en 2008, au versement de 40 % des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire au réseau des cégeps.
- Le 15 décembre, à quelques jours de son départ à la retraite, M. Boucher dresse publiquement un bilan positif de l'évolution du réseau collégial public au cours des 25 dernières années en insistant sur la capacité des cégeps à mettre de l'avant « une vision intégrée et dynamique de leur développement, basée sur des valeurs d'accessibilité et de qualité du service à rendre à la population ». Il évoque également quelques-uns des nombreux défis auxquels les cégeps font face, et continueront de faire face au cours des prochaines années, dont ceux liés à la démographie et aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, qui appellent des solutions nouvelles et diversifiées.
- En janvier 2011, M. Jean Beauchesne devient président-directeur général de la Fédération des cégeps. Avocat de formation, M. Beauchesne occupait, depuis 2007, le poste de directeur général des relations de travail au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il a également agi au ministère du Travail en tant que directeur de la médiation, de l'arbitrage et de la prévention, de 2005 à 2007, et comme médiateur-conciliateur, de 2001 à 2005. Dès son entrée en fonction, le nouveau président-directeur général de la Fédération s'engage à aller rencontrer, sur le terrain, l'ensemble des 48 cégeps pour prendre la mesure des réalités et des enjeux du réseau.

- Le 29 mars, la Fédération des cégeps présente à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale un avis sur le projet de loi 133, *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. D'entrée de jeu, elle souscrit à l'objectif du projet de loi, qui vise à instaurer une saine gouvernance et une saine gestion des ressources informationnelles au sein des organismes publics. Cependant, plusieurs dispositions prévues à la politique-cadre et au projet de loi sont inadap- tées à la réalité des collèges. Leur mise en œuvre risque d'alourdir les processus administratifs des cégeps et de distraire des ressources et des énergies qui doivent être consacrées en priorité à former la population et à servir la communauté. Dans les suites du projet de loi finalement adopté et sanctionné en juin, la Fédération et le MELS créent un comité de travail ponctuel afin d'éva- luer comment les dispositions de la loi pourraient être adaptées aux réseaux de l'éducation en tenant compte de leurs particularités.
- La Fédération répond, le 28 avril, à la consultation entreprise par la Commission d'évaluation de l'ensei- gnement collégial (CEEC) en vue de mettre en place les conditions les plus favorables pour sa prochaine opération d'évaluation et présente ses recommandations pour le renou- vellement du modèle d'assurance qualité dans l'enseignement collé- gial. Ces recommandations, qui sont issues des réflexions menées sur cette question par le réseau au cours des deux dernières années et de l'analyse approfondie des modèles d'assurance qualité en enseignement supérieur en Amérique du Nord et en Europe principalement, sont reçues positive- ment par la CEEC. Les collèges et la Commission partagent plusieurs des principes et des caractéristiques que devrait intégrer le nouveau modèle. La Fédération souhaite que les établisse- ments d'enseignement collégial visés soient associés à la détermination des buts et des objectifs de cette opéra- tion d'évaluation et que celle-ci soit menée tous les cinq ans sur la base de critères définis avec le réseau collégial et inspirés des bonnes pratiques inter- nationales. Les échanges autour de ce nouveau modèle d'assurance qua- lité ont été amorcés avec la Commis- sion en 2010-2011 et se poursuivront en 2011-2012 au sein d'un comité Fédération-CEEC.
- La Fédération poursuit ses actions de représentation auprès du ministère du Développement économique, de l'In- novation et de l'Exportation afin que les mesures contenues dans la Straté- gie québécoise de la recherche et de l'innovation soient plus accessibles aux cégeps et aux centres collégiaux de transfert de technologie. Elle entend continuer à travailler en 2011-2012 au développement et au rayonnement de la recherche au collégial, laquelle permet un meilleur ancrage des cé- gepts dans l'enseignement supérieur.
- Le prochain congrès de la Fédération des cégeps, à l'automne 2012, sera d'ailleurs l'occasion de discuter des enjeux entourant le développement et la diffusion de la recherche au col- légial.
- Par ailleurs, la Fédération a mené tout au long de l'année des travaux afin d'évaluer l'impact des modifi- cations déjà appliquées ou envisa- gées dans le cadre de la réforme comptable gouvernementale. Ces travaux ont pour objectif de propo- ser des solutions qui tiennent comp- te de la réalité des cégeps afin de minimiser les effets de la réforme sur leur personnel et de leur permet- tre de réaliser leur mission. Au cours de la prochaine année, la Fédération veillera à préparer les modalités de mise en œuvre des changements liés à la modification de l'année finan- cière des collèges au 31 mars et assu- rera un suivi des nouvelles exigences issues de la réforme comptable gouvernementale.
- Enfin, en 2010-2011, la Fédération tra- vaille à la refonte complète de son site Internet www.fedecgeps.qc.ca. Outre un aspect visuel totalement renouvelé, le nouveau site s'ouvre désormais aux médias sociaux et aux applications Web 2.0, en plus de per- mettre une pleine autonomie dans la gestion de son contenu.

Structure de la Fédération des cégeps

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Présidente

M^{me} Patricia Hanigan

Directrice générale
Collège de Rosemont

Vice-président

M. Pierre Roberge

Président du conseil
d'administration
Heritage College

Président-directeur général de la Fédération des cégeps

M. Gaëtan Boucher

> Remplacé en janvier 2011 par

M. Jean Beuchesne

Administrateurs et administratrices

M^{me} Marie-France Bélanger

Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

M^{me} Fabienne Desroches

Directrice générale
Cégep de Sorel-Tracy

M. Jean Paradis

Directeur général
Collège d'Alma

> Remplacé en mai 2011 par

M^{me} Ginette Sirois

Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

M^{me} Denyse Blanchet

Directrice générale
Collège Montmorency

> Remplacée en octobre 2010 par

M. Bernard Lachance

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

M. François Dornier

Directeur général
Cégep de Thetford

M^{me} Marielle Poirier

Directrice générale
Cégep de l'Outaouais

M. Yves Blouin

Directeur général
Collège François-Xavier-Garneau
> Remplacé en février 2011 par

M^{me} Carole Lavoie

Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy

M. Vincent Guay

Directeur général
Cégep de Victoriaville
> Remplacé en octobre 2010 par

M. André Gingras

Directeur général
Collège Shawinigan

M^{me} Manon Turmel

Présidente du conseil
d'administration
Cégep Beauce-Appalaches

M^{me} Danielle Delorme

Directrice générale
Cégep de Baie-Comeau
> Remplacée en octobre 2010 par

M. Donald Bherer

Directeur général
Cégep de Sept-Îles

M. Pierre Harrison

Directeur général
Collège de Maisonneuve

M. Daniel Marcotte

Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Jean-Pierre Villeneuve

Directeur général
Cégep de Rimouski

FORUM DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Présidente

M^{me} Patricia Hanigan

Directrice générale
Collège de Rosemont

FORUM DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Roberge

Président du conseil d'administration
Heritage College

Administrateur et administratrice

M. Paul St-Onge

Président du conseil d'administration
Collège Édouard-Montpetit

M^{me} Manon Turmel

Présidente du conseil d'administration
Cégep Beauce-Appalaches

COMMISSIONS PERMANENTES

Les cadres et les hors cadres des collèges sont regroupés au sein de la Fédération des cégeps en cinq commissions qui mènent des travaux d'analyse et qui conseillent l'assemblée générale.

Commission des affaires pédagogiques (CAP)

Présidente

M^{me} Céline Durand

Directrice du collège constituant
Cégep régional de Lanaudière
à Terrebonne

Commission des affaires étudiantes (CAE)

Présidente

M^{me} Claire Sylvain

Directrice des affaires étudiantes
Cégep de Rivière-du-Loup

Commission des affaires de la formation continue (CAFC)

Présidente

M^{me} Brigitte Bourdages

Directrice de la formation continue
et des services aux entreprises
Cégep Marie-Victorin

> Remplacée en mars 2011 par

M. Paul Thériault

Président par intérim

Directeur de la formation continue
Cégep de Sainte-Foy

Commission des affaires matérielles et financières (CAMAF)

Présidente

M^{me} France Bordeleau

Directrice des services administratifs
Collège Montmorency

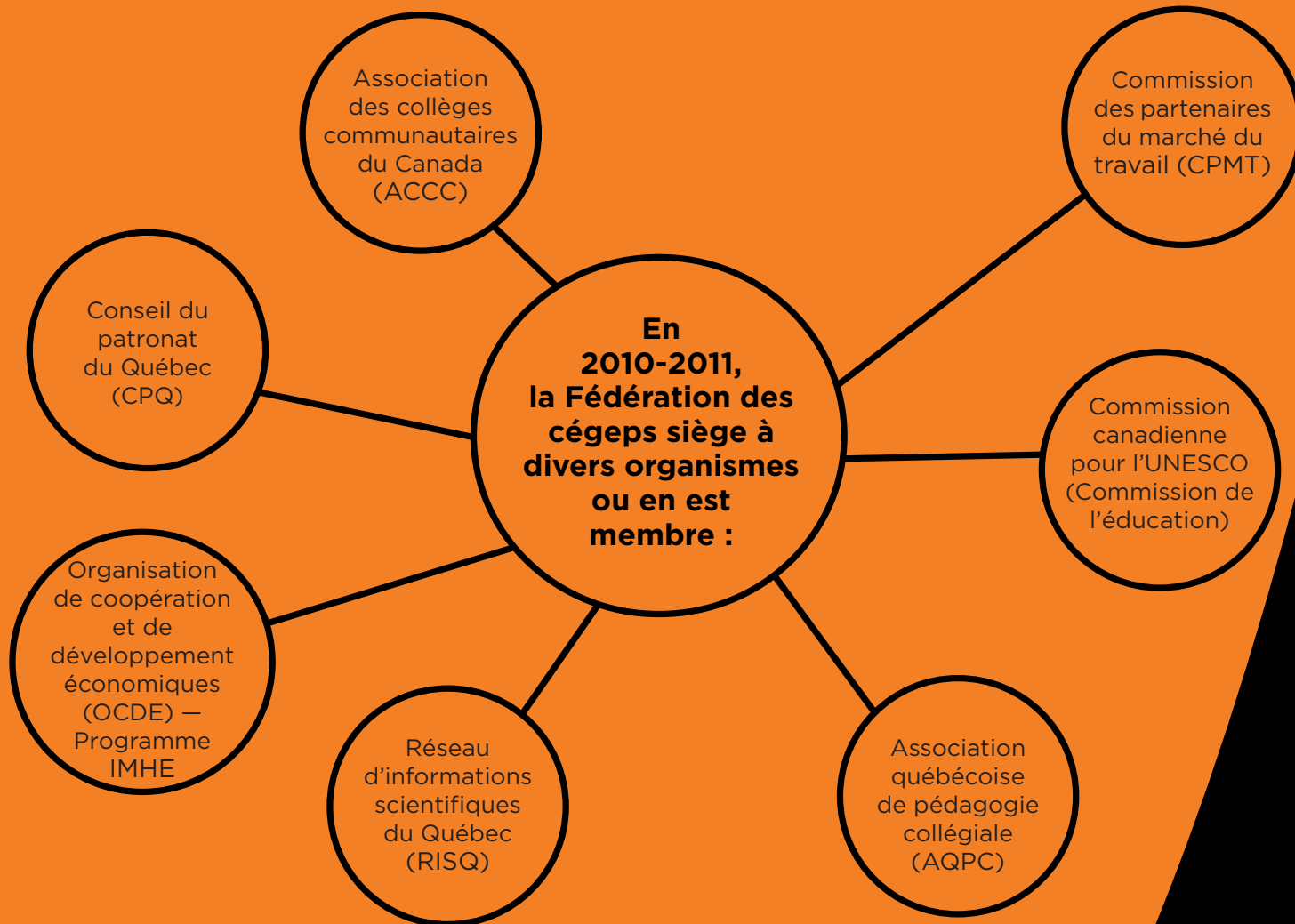
Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (CARTRH)

Présidente

M^{me} Monique Proulx

Directrice des ressources humaines
Cégep de Saint-Jérôme

Rayonnement



Organismes partenaires de la Fédération des cégeps

Cégep international

www.cegepinternational.qc.ca

Centre collégial des services regroupés

www.ccsr.qc.ca

Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)

www.riasq.qc.ca

Réseau Trans-tech

www.reseautranstech.qc.ca

Carrefour de la réussite au collégial

www.lareussite.info

Regroupement des bibliothèques collégiales

Réseau des répondantes et répondants TIC (REPTIC)

www.reptic.qc.ca

Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO)

www.riipso.qc.ca

États financiers

Produits et charges

de l'exercice terminé le 30 juin 2011

	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	3 257 463	3 215 134
Intérêts	33 048	8 937
Annonces, publicité et vente de publications	35 938	32 177
Produits provenant des projets et des services fournis à d'autres organismes apparentés	338 254	312 097
Total des produits avant produits générés par les projets en cours	3 664 703	3 568 345
Produits générés par les projets en cours	3 459 275	3 392 999
	7 123 978	6 961 344
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 191 869	2 115 111
Instances et comités	223 317	236 264
Représentation, publication et information	347 890	325 102
Fournitures et frais de bureau	56 690	66 465
Services, honoraires et contrats	286 487	288 228
Charges locatives	280 349	274 551
Informatique	67 896	46 430
Intérêts sur dette à long terme	3 613	4 609
Amortissement des immobilisations	130 310	143 523
Total des charges avant charges générées par les projets en cours	3 588 421	3 500 283
Charges générées par les projets en cours	3 459 275	3 392 999
	7 047 696	6 893 282
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	76 282	68 062

Bilan

au 30 juin 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 482 152	1 830 260
Dépôt à terme	—	1 000 000
Débiteurs	1 095 554	831 168
Frais payés d'avance	52 644	37 511
	<hr/>	<hr/>
	2 630 350	3 698 939
Immobilisations	251 963	335 251
	<hr/>	<hr/>
	2 882 313	4 034 190
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 073 244	1 316 029
Produits reportés des projets en cours	1 071 903	753 163
Produits perçus par anticipation	303 962	1 599 160
Versements sur la dette à long terme	10 038	8 916
	<hr/>	<hr/>
	2 459 147	3 677 268
Dette à long terme	14 342	24 380
	<hr/>	<hr/>
	2 473 489	3 701 648
ACTIFS NETS (NÉGATIFS)		
Fonds d'administration	(46 407)	(201 214)
Fonds d'immobilisations	251 963	335 251
Fonds de négociation	203 268	198 505
	<hr/>	<hr/>
	408 824	332 542
	<hr/>	<hr/>
	2 882 313	4 034 190



500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
comm@fedecégeps.qc.ca
www.fedecégeps.qc.ca